



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-32 :

Demande de subvention DETR

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Bernard LANDEMARD, Conseillers

•**Personnes excusées** : Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Pascal RAYER (pouvoir à Madame Sylvie LEFRANÇOIS), Madame Marie-Thérèse HERBINIER (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GREGOIRE), Madame Séverine CHAMPETIER (pouvoir à Jean-Joël GIL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2023-32 : Demande de subvention DETR

1- Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager des travaux de rénovation des marches et du portail du cimetière de la commune.

2 - Madame le Maire demande, au conseil municipal, l'autorisation de solliciter une subvention à hauteur de 40 % du montant H.T des travaux soit 16 340 € auprès de Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Le Conseil donne son autorisation à Madame le Maire pour cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,


Martine SOREL

